



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE DU CTL DU 25 OCTOBRE 2016

Vous avez choisi de convoquer ce mardi 25 octobre un Comité Technique Local portant sur des points importants visant à la modification dans l'organisation des services et des missions.

Malgré le choix, peu judicieux, de la date de tenue de cette réunion pendant des vacances scolaires, les Organisations Syndicales représentatives répondent présentes.

Dans le cadre d'un dialogue social qui se veut de qualité et effectif, nous vous demandons expressément la mise en place d'un calendrier prévisionnel fixant les dates de telles réunions.

Quant aux documents préparatoires, incomplets ou erronés pour certains, ils ne permettent pas aux représentants des personnels d'avoir un avis constructif sur les sujets présentés.

Modifications des horaires d'ouverture au public à la Cité administrative Toulon Lorgues:

La fiche synthétique, tout comme la demande initiale émanant des chefs de services du site, produite par vos services à l'attention des représentants des personnels dans la perspective du vote obligatoire, n'apporte aucun éclairage sur le fondement de la demande.

Bien que les deux propositions faites aux agents respectent bien les préconisations nationales, il aurait été utile de connaître les motifs qui conduisent à ce changement.

Cette absence d'argumentaire administratif ne saurait cacher la réalité de la situation:

- baisse continue des moyens humains affectés à la mission d'accueil physique,
- résorption difficile de la forte volumétrie quotidienne de réception,
- augmentation des temps d'attente en période de forte réception du public,
- augmentation de l'amplitude horaire quotidienne de travail des agents chargés de l'accueil,
- dégradation des conditions de travail des agents chargés de l'accueil compte tenu de leurs difficultés à prendre des pauses tout en faisant face à une augmentation des incivilités du public.

Devant ce constat, il n'aura échappé à personne que l'ambition de l'administration se résume donc à la réduction de l'offre publique en terme d'accueil physique.

Confronté à cette réalité, les agents n'ont d'autres possibilités que celle d'envisager de fermer le service d'accueil à certains moments dans la semaine pour se donner un peu d'air.

Mais cette démarche pose problème. Après plus d'une année de groupe de travail sur l'accueil de TOULON, une enquête du CHSCT, un certain nombre de décisions avaient été prises afin d'améliorer les conditions de travail des agents de l'accueil et des 4 SIP.

Vous aviez décidé, entre autre, de fermer tous les jours à 11H30 afin que les agents, y compris les renforts SIP, puissent bénéficier d'un temps de pause méridienne suffisant. La proposition remet donc en cause tout ce travail effectué en commun par les agents, les syndicats et la Direction. A nouveau, vous semez les graines de la division entre agents de l'accueil commun et agents des SIP.

D'ailleurs, la fiche d'émargement que vous avez jointe ne propose pas aux agents la possibilité de choisir de rester aux horaires actuels. Ils ne pouvaient donc se positionner contre les propositions. De plus, 2 agents affectés au 1^{er} septembre n'ont pas été consultés.

En la forme, conformément à nos multiples et anciennes demandes, nous aurions pu accueillir favorablement la production d'une fiche d'émargement de l'ensemble des agents concernés.

Il aurait fallu pour cela que vous envisagiez d'élargir la consultation et permettre ainsi aux agents des SIP contribuant à la réception du public de donner leur avis.

Pourquoi ne pas l'avoir envisagé ?

La contribution des agents des SIP n'est-elle pas jugée suffisante, à vos yeux, pour justifier une consultation? Vous avez recueilli l'avis des chefs de service mais pas des agents!

Appréciant la situation différemment, nous vous remettons ce jour une pétition des agents des SIP qui demandent à être consultés.

Nous vous demandons donc une consultation de l'ensemble des agents, consultation où ils auront la possibilité de choisir entre toutes les possibilités, notamment celle de conserver les horaires actuels.

Modifications des horaires d'ouverture au public à la trésorerie de Lorgues:

Là encore, la fiche synthétique produite par vos services n'apporte, à notre connaissance, aucun élément de fond.

En revanche, la demande initiale du chef de poste laisse comprendre que le manque criant d'effectif est le seul argument sur lequel s'appuie cette projection d'aménagement des horaires.

Le manque de force de travail est donc la seule motivation qui justifie la réduction de l'offre d'accueil.

La belle ambition de qualité-service de la DGFIP vole en éclat à mesure que les emplois fondent comme neige au soleil.

Bien entendu, il ne nous viendrait pas à l'idée de demander aux agents du poste qui font face à l'incontestable augmentation de leur charge de travail, de continuer, tel des robots, à faire comme si de rien était.

Au-delà de cet aménagement rendu donc inévitable, par les bons soins des décideurs très éloignés des difficultés de terrain, vous indiquez que la modification projetée a recueilli l'accord de tous les agents.

En notre qualité de représentant des personnels, nous ne pouvons nous prononcer sans avoir la certitude que la formule unique d'aménagement horaire soumise aux personnels convienne à chaque agent.

A l'instar de la fiche produite pour l'aménagement horaire de la cité Toulon Lorgues, pourquoi alors s'être affranchi de la production d'une fiche d'aménagement si simple à gérer sur un aussi petit poste?

Il est évident que l'amplification de la réduction de l'ouverture au public de nos services n'est pas la solution aux problématiques soulevées par un accueil toujours très important.

Accueil personnalisé:

Fort heureusement, la DGFIP pense à ses usagers, engagée qu'elle l'est dans une démarche d'amélioration de son dispositif d'accueil.

En fait, elle pense surtout à renforcer leur autonomie.

Constatant enfin qu'il devient de plus en plus difficile de rentrer en contact avec l'administration fiscale par téléphone, cette dernière a mené une réflexion pour contourner cet écueil.

En partant de l'idée que les usagers préfèrent majoritairement ne pas attendre lorsqu'ils se rendent dans un de nos services, la DGFIP reconnaît implicitement l'allongement des temps d'attente des usagers à nos guichets, en certaines périodes de forte affluence.

Pourtant, la DGFIP martèle des discours contraires depuis plusieurs années, laissant croire, à qui veut bien l'entendre, que le volume de réception décroît.

Il y a là un discours de façade qui s'oppose à une incontestable réalité.

Le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous est donc censé améliorer l'offre de service aux usagers, accroître la maîtrise des flux d'accueil physique au guichet, familiariser l'utilisateur au Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), tout en facilitant l'organisation de l'accueil et en améliorant les conditions de travail des agents.

Notons que l'outil de prise de rendez-vous qui a été expérimenté n'est pas celui qui sera retenu pour la généralisation. La refonte du portail public et du site impot.gouv.fr est en cours de développement. Espérons que les évolutions du nouveau site soit suffisamment bien adaptées cette fois-ci pour ne pas alourdir le travail des agents et compromettre ainsi la philosophie de la démarche à savoir faciliter les échanges entre usagers et personnels.

Pourquoi avoir choisi le SIP de Saint-Tropez ?

Alors que la centrale évoque la possibilité d'étendre le dispositif, aux autres structures du CFP (SIE, CDIF et trésoreries notamment) hébergeant le SIP, en invoquant la facilitation de la communication externe et la cohérence de l'organisation d'un CFP, pourquoi pensez-vous que la nature de l'accueil en SIE et en trésorerie spécialisée SPL ne se prête pas à une généralisation du dispositif?

D'une manière générale, ne pensez-vous pas que cette incompatibilité soit de nature à complexifier la généralisation du dispositif dans certains postes?

Selon votre projet, le contre-appel doit-il être systématique?

L'organisation projetée prévoit un espace libre-service mis à la disposition des usagers. Quel personnel sera en charge d'assurer l'accompagnement en cas de difficultés rencontrées par les utilisateurs ?

A terme, le but de la DGFIP est semble-t-il de généraliser le déploiement de ce dispositif à toutes les structures.

Dans cette perspective, compte tenu de réelles contraintes immobilières, notamment dues à l'absence de box de réception, ne pensez-vous pas que cette généralisation présentera de grandes difficultés à être menée en trésorerie ?

Il n'est pas du tout certain que ce mode d'organisation ne conduise pas à un alourdissement de la charge de travail des agents et notamment ceux qui exercent au sein d'équipes à effectif réduit ou en sous-effectif.

Pour l'intersyndicale, l'administration se voile la face, une fois de plus.

Après avoir nié la réalité durant trop longtemps, après avoir cru à une baisse de fréquentation de nos services, elle réfléchit maintenant, sans relâche, à tous les dispositifs possibles pour tenter de faire face aux nombreuses sollicitations des citoyens.

Pour l'intersyndicale, la meilleure façon de croire à une amélioration des conditions d'accueil de nos usagers, tout en maintenant de bonnes conditions de travail, est de renforcer les effectifs des services d'accueil, tout simplement.

Nous réitérons donc, la demande de création d'emplois à la hauteur des besoins.

Vous présentez de plus à ce CTL votre projet de transfert de la mission enregistrement au SPF de DRAGUIGNAN 2 et au SPF de TOULON 2.

Le CHSCT du 4 octobre 2016, consulté sur ce sujet, a émis un certain nombre de propositions et demandé que soit examiné de manière contradictoire deux projets afin de comparer les avantages et inconvénients de chacun d'entre eux, à savoir la création de 2 SPFE ou la création de 2 SDE.

Force est de constater que vous ne tenez aucun compte du vœu du CHSCT et des arguments avancés par les représentants du personnel dans cette instance.

Le seul projet présenté aujourd'hui est celui de la création de 2 SPFE. Le seul argument avancé pour écarter l'étude de la création de 2 SDE est le nombre d'emplois affectés à la mission d'enregistrement. Vous écrivez « *la création de 2 SDE dans le Var ne répond pas aux conditions posées par la direction générale.* »

Pour parvenir à cette conclusion, vous n'hésitez pas interpréter les chiffres en votre faveur. En effet, vous citez les Alpes-Maritimes. Nous avons en main les documents du CTL des Alpes Maritimes. Le SDE de Nice sera composé de 16 emplois chef de service compris et non pas 18 comme vous l'écrivez. Première erreur.

La direction générale a écrit dans son vade-mecum que nous citons « *il est préférable de transférer au SPF l'ensemble des effectifs affectés à l'enregistrement dans les SIE* ».

Aussi les emplois affectés à l'enregistrement se décomptent comme suit:

SIE TNE 1A, 6B, 7C soit 14 emplois. Il en va de même pour le SIE de Draguignan Nord.

Pour créer 2 SDE il faudrait donc transférer 28 emplois et créer 2 postes de comptables chefs de service.

Cela ferait 2 SDE composé de 15 emplois à comparer à celui de Nice avec ses 16 emplois.

Il vous a donc fallu modifier les chiffres pour tenir votre ligne de conduite en laissant à penser que les SDE seraient composés de 13 emplois ce qui serait donc insuffisant. Pour arriver à cela, vous transférez 1 emploi de moins par SPF au nom de la prise en charge des dossiers de PDF. Effectivement, quelle que soit la solution retenue, il faudra un renfort dans les deux SIE pour la gestion des PDF mais cela ne peut passer par un transfert moindre du nombre d'emplois dans les services cibles du transfert.

Vous ne respectez donc pas la recommandation du vade-mecum mais cela ne vous pose pas de problème quand cela vous arrange.

Ce procédé démontre que vous êtes dans l'incapacité de justifier, sur le fond, votre choix de ne pas examiner la possibilité de créer 2 SDE dans le Var.

Aujourd'hui nous vous déposons les pétitions des 3 des 4 services concernés par votre projet et qui vous demandent la création de 2 SDE :

- ⇒ enregistrement TNE, 10 agents ont signés sur 12 présents (pour mémoire 2 postes C vacants) soit 92%,
- ⇒ enregistrement Draguignan nord, 12 agents ont signés sur 14 présents soit 86% ,
- ⇒ SPF 2 Toulon 15 agents ont signés sur 17 présents soit 88% .

Nous vous rappelons les arguments en faveur de la création de 2 SDE:

- Les agents de l'enregistrement ont l'assurance de conserver leur métier s'ils suivent la mission,
- Pas de travaux d'aménagements dans les SPF, aucun déménagement à effectuer, donc des économies importantes,
- L'accès pour les usagers est facilité (parkings, transport en commun, accessibilité handicapés),
- L'accueil est déjà configuré et permet à une majorité d'usagers de pouvoir faire d'autres démarches aux SIP ou aux SIE.

Nous vous demandons donc de présenter en CTL un nouveau projet qui passe par la création de deux SDE dans le Var

Fermeture de la trésorerie de Rians au 01 janvier 2017.

La fermeture de la trésorerie de Rians est présentée par la direction comme inéluctable et indispensable. Les raisons avancées par la direction pour justifier cette réorganisation tournent autour de 2 grands axes:

-une rationalisation de l'implantation des trésoreries par rapport au découpage territorial (intercommunalité)

-la fragilité de la structure de Rians comportant peu d'emplois et semblant peu attractif.

Là encore, la solution envisagée par la Direction Générale afin de pallier le manque d'effectif de notre ministère consiste à un resserement du réseau, alors que de grands projets gouvernementaux visent à redynamiser les zones rurales, afin d'éviter leur désertification. Mais à la DGFIP, bien au contraire, l'ASR est un dogme devenu incontournable.

Nous vous rappelons à ce sujet la totale opposition de l'intersyndicale au démantèlement du réseau de la DGFIP et notre forte volonté du maintien d'un véritable réseau de proximité.

Autre argument hautement prioritaire: l'impact budgétaire!

Effectivement, fermer cette trésorerie permet une économie (loyer budgétaire des bâtiments domaniaux), certes légère mais néanmoins intéressante pour la direction dans le cadre contraint qui est le nôtre.

Il est clair que désormais, le service public rendu aux usagers et l'amélioration des conditions de travail de nos agents ne sont que de vains mots!

En ce qui concerne la fermeture de la recette des finances

Là encore, et comme déjà dénoncé en CHSCT, la décision unilatérale de la direction a été d'opter pour la fermeture de la RF à compter du 01/01/2017, date de suppression du poste de RFT, avec un transfert progressif des missions pendant 9 mois.

Nous tenons à souligner le travail d'aide, de soutien et d'animation que cette structure apporte aux trésoreries mixtes du département. Si le maintien de la structure jusqu'au 31 août 2017 va permettre un transfert progressif des missions, et facilitera les mutations éventuelles des agents de Draguignan, il est cependant fortement à craindre que seuls des sièges vides ne soient transférés en direction, que ce soit au PGF ou au PGP.

Les agents toulonnais des 2 pôles seront alors fortement impactés et les conséquences de ces sous effectifs risquent d'avoir des répercussions sur la totalité du réseau.

De plus, nous ne pouvons que déplorer la situation des agents de la RF, qui, pour certains, se retrouveront au 01 septembre prochain en position de « sans affectation locale », situation précaire n'apportant aucune garantie.